

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

## RÉUNION PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Valérie JADOT et Sabine NANDRIN siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 23 novembre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mme Myriam ABAD-PERICK et M. le Gouverneur.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Non.

M. LE PRESIDENT.- M. CONTENT ?

M. CONTENT.-. M. HODY et M. LEMMENS.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme ABAD-PERICK et Mme DERSELLE.

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- M. STEIN et Mme MOTTARD.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- M. DRION et Mme DE PALMENAER.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs, l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous informe également que suite à l'action sociale prévue les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochains, j'en ai parlé avec les Chefs de Groupe, j'ai décidé de reporter la Journée d'Études du Conseil provincial prévue dans les arrondissements de Huy et de Waremme, à une date ultérieure. Nous discuterons d'une nouvelle date lors du Bureau du 4 décembre prochain.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2017.

Je donne la parole à Mme la Deuxième Secrétaire suppléante pour la lecture de ce résumé.

(Mme Sabine NANDRIN, Deuxième Secrétaire suppléante, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**V.- Éloge funèbre de Monsieur Christian OOSTERBOSCH, ancien Conseiller provincial**

M. LE PRESIDENT. - Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Christian OOSTERBOSCH, ancien Conseiller provincial. Né à Liège en 1934, Christian OOSTERBOSCH est décédé le 15 novembre dernier, à l'âge de 83 ans.

Médecin généraliste, il fut le fondateur des Chambres syndicales de médecin et a été Président de la Croix-Rouge de Herstal de 1974 à 2005. Il a également enseigné les urgences médicales à l'Université de Liège.

Christian OOSTERBOSCH est l'auteur de nombreux traités de médecine mais aussi d'un livre intitulé « *Les mémoires d'un louveteau en 1944* », paru en 2011 et où il raconte comment, dès l'âge de 9 ans, il a inconsciemment participé à la résistance, dans l'Armée de la Libération.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017

Il a exercé le mandat de Conseiller communal à la Commune de Herstal, au sein du Parti Social Chrétien, de 1983 à 1994.

Également élu Conseiller provincial sur la liste du même parti, en 1985 et en 1987, par le District de Herstal, il a siégé sur nos bancs jusqu'en 1991. Il était membre de la Commission Santé publique et Environnement.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

### VI. - Questions d'actualité

**Document 17-18/A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au rôle de la Province de Liège dans la conservation du patrimoine industriel wallon et en particulier des hauts-fourneaux et des wagons thermos.**

**Document 17-18/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'école Cadets Pompiers, Zone de Secours 6 de la Communauté germanophone**

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose que les différentes questions soient lues de manière à permettre après à M. MOTTARD et Mme FIRQUET de répondre globalement.

Point 3.1 de l'ordre du jour actualisé.

Pour la première question référencée 17-18/A01, je donne la parole à Monsieur Matthieu CONTENT.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Le mois dernier, un nouvel ouvrage est sorti de presse concernant la sidérurgie wallonne intitulé « Vive les Hauts-Fourneaux ». Il est l'œuvre de Noémie DROUGUET, docteur en muséologie de l'ULg et de Philippe BODEUX, journaliste au Soir, bien connu de tous je pense. Sa sortie a fait l'objet de deux conférences de presse, à Liège et à Charleroi, auxquelles a participé l'ASBL Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles qui depuis 1984 met en valeur l'archéologie industrielle en Wallonie et à Bruxelles tout en contribuant à sauvegarder l'identité et la connaissance des métiers et des industries parfois oubliés.

A l'arrêt depuis des années, devenus des friches, les haut-fourneaux sont malheureusement appelés à disparaître prochainement si aucune initiative n'est entreprise pour les préserver d'une manière ou d'une autre et le HF6 est déjà tombé. Avant qu'Arcelor-Mittal ne rasant le HFB à Ougrée, magnifique témoin de la gloire industrielle de nos régions, situé en face

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

même du chaudron de Sclessin, les questions de régénération de ce site et préservation du patrimoine sont à étudier ensemble. Les hauts-fourneaux doivent s'ouvrir à ceux qui ont des propositions à défendre, qu'ils soient urbanistes, architectes, promoteurs, artistes, passeurs de mémoire. Il nous faut de la créativité et il nous faut coordonner et organiser cette créativité.

Les régions industrielles voisines de la Wallonie comme la Ruhr par exemple, ou la Sarre ou la Lorraine ont réussi à préserver des témoins de l'épopée industrielle pour les recycler en parcs paysagers, musées ou espaces économiques. Une telle entreprise est donc à fait possible et souhaitable. Comme diraient les auteurs de ce livre : point de départ de la révolution industrielle sur le continent, la Wallonie ne peut faire l'impasse sur une réflexion approfondie concernant le devenir des friches sidérurgiques. C'est une question de transmission, c'est aussi une question d'histoire et de fierté liégeoise et wallonne, me semble-t-il.

Je suis convaincu que la Province de Liège ne peut rester insensible à une telle situation. Elle ne peut non plus être inactive et doit être une alliée précieuse dans la mise en place de projets de prévention du patrimoine industriel liégeois. Elle a déjà montré sa volonté de la préservation du patrimoine liégeois et son attachement à ce patrimoine, comme le prouve la préservation du site de Blegny-Mine. Je pense même que nous pourrions donner les impulsions nécessaires pour trouver des solutions et mettre des acteurs autour de la table afin de préserver ce qui est devenu pour notre région un patrimoine commun qui a façonné la vie des liégeois et des liégeoises pendant près de deux siècles. La plupart des acteurs politiques sérésiens se sont d'ailleurs déjà exprimés en ce sens et je sais que c'est un dossier qui intéresse notamment particulièrement notre ancien Collègue Fabian Culot qui, j'en suis sûr, ne manquera pas d'y être attentif désormais au sein du Parlement de Wallonie.

À plus petite échelle, mais tout aussi intéressant et symbolique, il y a également la question des wagons-thermos. Je ne sais pas si tout le monde voit ce que c'est. Ces outils spécifiques à l'organisation de l'industrie sidérurgique de notre région sont actuellement en train de se dégrader sur le site de Chertal.

Il me revient que la Maison de la Métallurgie et l'Industrie de Liège serait intéressée par l'acquisition d'un exemplaire afin de le mettre en valeur au sein de ses collections. CE qui me semble tout à fait intéressant. Imaginer une collaboration en ce sens pourrait être un premier pas dans un engagement de la Province de Liège en faveur de la préservation de notre patrimoine industriel.

Evidemment, que pensez-vous de tout cela ? Quel peut donc être le rôle de la Province de Liège et les moyens qu'elle pourrait mettre en œuvre pour contribuer aux réponses appropriées à cette situation ? Pourrions-nous imaginer dans un premier temps une intervention de la Province dans la préservation d'un ou plusieurs wagons-thermos ? Pourrions-nous envisager un engagement de la Province dans la recherche d'une solution pour la préservation du HFB et d'autres éléments du patrimoine industriel liégeois ?

Je vous remercie pour vos réponses et merci de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour 3.2 de l'ordre du jour actualisé.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017

Pour la question suivante, reprise sous le document référencé 17-18/A02, je donne la parole à Monsieur Alfred OSSEMANN.

M. OSSEMANN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Imaginez-vous en tant que responsable d'intervention être confronté à la situation suivante : un incendie d'une maison unifamiliale équipé de panneaux photovoltaïque avec flammes sortant par les fenêtres et le toit à Bullange. Vous envoyez votre départ type composé de : un véhicule base pour toute intervention avec un sous-officier et cinq pompiers ; un véhicule de soutien, camion échelle avec deux pompiers ; un camion-citerne, réserve en eau avec deux pompiers ; une ambulance avec deux pompiers ou ambulanciers ; un officier pour la coordination opérationnelle. Soit un total de personnel nécessaire de treize personnes.

Malheureusement, dix minutes plus tard une seconde alerte arrive pour un accident de voiture avec des personnes incarcérées et gravement blessées se produit à Butgenbach. Il vous faut organiser un second départ qui en principe devrait être composé de : un véhicule base pour toute intervention avec un sous-officier et cinq pompiers ; un véhicule de balisage pour la protection et le lieu d'intervention avec deux pompiers ; un véhicule de désincarcération; une ambulance avec deux pompiers ou ambulanciers ; un officier pour la coordination opérationnelle. Soit un total nécessaire de treize personnes.

Pour résoudre simultanément ces deux interventions au mieux, on devrait disposer de deux officiers, deux sergents ou adjudants, huit chauffeurs et douze caporaux ou pompiers en même temps. Soit vingt-six personnes. De plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle réglementation entre en vigueur. Elle interdit quasiment la sortie du véhicule de base, autopompe, en l'absence d'un sergent ou d'un adjudant.

Même avec les synergies entre poste que permet la nouvelle structure de la zone de secours, remplir toutes ces conditions relève pour la zone de secours couvrant la Communauté germanophone de missions proches de l'impossible.

Je tenais à vous exposer cette situation dans le but de vous illustrer la situation actuelle en Communauté germanophone. On y fait face à un manque de personnel de base et de cadre qui devient de plus en plus sérieux.

La Communauté germanophone compte plus ou moins 280 sapeurs-pompiers volontaires, plus ou moins 60 ambulanciers civils et seulement trois sapeurs-pompiers professionnels en services, trois officiers.

Ceci constitue un sérieux problème, parce que la plupart des sapeurs-pompiers volontaires travaillent à côté de leur service aux citoyens et ne sont pas toujours disponibles quand un incident ou un accident se produit pendant les heures de travail. Surtout dans les Communes proches de Saint-Vith où une grande partie des volontaires traillie par exemple au Luxembourg ou La Calamine où une partie du personnel travaille en Allemagne.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Il existe un manque cruel de sous-officier, sergent et adjudant, pour garantir un fonctionnement du service au citoyen, comme il est retenu dans l'arrêté royal du 10 décembre 2012. Si cette situation n'évolue pas, il va bientôt devenir nécessaire de travailler avec des sous-officiers professionnels, pour garantir un fonctionnement des services comme il est déjà le cas dans d'autres zones de secours.

En Belgique, on compte environ 18.000 pompiers dont deux tiers de volontaires soit 12.000 volontaires. On dispose de 34 zones de secours et du service d'incendie de Bruxelles. Les zones de secours sont classées en différents niveaux et chaque classe dispose d'un certain montant financier par les Communes et l'Etat fédéral. Pour vous donner un exemple, la zone 3 HELECO de la province de Liège investit actuellement 120€ dans la Communauté germanophone, la Province de Liège investit 30€ par citoyen. Actuellement, la moyenne des autres zones de la province de Liège est de 52€ par citoyen.

Et on n'est pas à la fin de la longue liste des problèmes auxquels les pompiers germanophone font face de jour en jour. Je peux vous donner encore d'autres exemples qui vous illustrent la nécessité d'un changement, comme par exemple, l'indisponibilité de l'emploi de l'échelle de pompiers à Eupen. Cela depuis des mois, parce que des travaux pour environ 250.000€ sont attendus.

Il devient de plus en plus difficile de recruter des pompiers-sapeurs. Des statistiques européennes montrent que des volontaires exercent en moyenne ce service aux citoyens pendant 8 ans. La vie professionnelle quotidienne et aussi des obligations privées restreignent ce temps de plus en plus.

Cette année, j'ai dû constater qu'il n'y a pas de cadet germanophone qui commence la formation. C'est une situation inquiétante qui doit être changée.

Les Cadets d'aujourd'hui sont les pompiers de demain. Volontaires ou professionnels, nous en avons grand besoin.

Les Cadets sont formés par la Province. Tous les Cadets doivent obtenir un certificat d'aptitude fédéral. Les tests d'aptitude sont organisés par le SPF Intérieur via les centres de formation pour la sécurité civile. Les Cadets des 9 Communes germanophones doivent passer ces examens à Seraing. Ils ne se déroulent que partiellement en langue allemande car l'encadrement et l'organisation de ces examens se font en français. Le fait de devoir se rendre à Seraing, à plus d'une heure de route pour les jeunes venant de Burg-Reuland ou Saint-Vith, et de devoir se débrouiller en français pour comprendre comment se mettent en place les examens, ne fait que rendre le recrutement des nouveaux cadets plus difficile. On fait face à un grand manque de personnel et on ne donne même pas la possibilité aux germanophones qu'aux francophones pour passer les examens.

La même chose s'est récemment produite avec les examens d'entrée en médecine et dentisterie. Les examens sont seulement organisés en langue française et néerlandaise. Pourquoi il faut toujours désavantager les germanophones ?

## SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017

Pour obtenir le certificat d'aptitude fédéral, il faut réussir trois tests d'aptitude : un test de compétences, un test d'habileté manuelle et des épreuves d'aptitude physique. Ces tests sont normalement indispensables pour garantir la sécurité du pompier même et des victimes de l'incendie ou accident.

Après l'obtention de ce certificat, les candidats peuvent postuler à l'École du Feu, qui dure 262 heures. Actuellement, les Cadets grâce à leur brevet-cadet sont dispensés de devoir refaire ce certificat dans le but d'attirer plus de candidats. Donc, à partir de ses 18 ans, ils peuvent immédiatement intégrer la zone de secours et poursuivre leur formation de sapeur-pompier. C'est encore un point crucial qui aide à améliorer la situation du manque de personnel.

Pour moi, le but doit être de répondre aux besoins de la profession du sapeur-pompier et d'attirer l'attention sur le manque de personnel germanophone. On a besoin de décentraliser l'École du Feu pour les germanophones. Elle peut être centralisée à Eupen ou dans une autre Commune germanophone. Deuxièmement, on exige l'augmentation des aides financières à 52€ par citoyen, la moyenne.

J'aimerais bien faire la demande d'un accord de Coopération spécial entre la Province et la Conférence des Bourgmestres de la Communauté germanophone mais clairement je demande à la Province de s'investir dans ce projet avec les moyens qui rentrent dans l'enveloppe de la Province via les taxes immobilières germanophones. Ce n'est pas une provocation de ma part, c'est un fait.

Il nous faut suffisamment de moyens pour pouvoir garantir la sécurité aux citoyens germanophones ; des moyens concernés aux besoins personnels et matériels. Il est tout simplement dangereux d'économiser dans ce secteur. C'est la sécurité de nos concitoyens qui est le point de mire.

Voici mes trois questions : première, que pensez-vous à entreprendre pour proposer un examen en langue allemande au sein de la Communauté germanophone ? Deuxième, est la Province prête à rédiger un accord de coopération avec la Conférence des Bourgmestres de la Communauté germanophone ? Est-elle prête à subventionner le projet pour procéder à une augmentation d'un montant de 52€ par citoyen ? Troisième, quelle aide la Province peut-elle offrir sous forme de soutien et d'infrastructures par exemple ?

Je vous remercie pour votre attention et M. le Député provincial- Président pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial – Président, je vous invite à donner la réponse du Collège provincial à ces deux questions.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je vais d'abord répondre à la question de notre collègue M. CONTENT qui m'interroge sur la conservation du patrimoine industriel wallon et en particulier des haut-fourneaux et des wagons thermos.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

D'un point de vue intellectuel je suis bien évidemment en accord avec votre préoccupation.

La Province de Liège est riche de son histoire industrielle intense. Textile, charbon et verre notamment ont fait notre renommée internationale de notre région. Au-delà de cette renommée, cette industrie a fait vivre notre économie et développé notre ancrage.

La préservation de ce patrimoine laisserait une trace indélébile pour les générations à venir, c'est le constat qui est fait notamment dans l'étude que vous avez rappelé tout à l'heure.

Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que nous parlons ici de milliers de m<sup>2</sup> à réaffecter, à sécuriser et à entretenir. Les spécialistes évaluent d'ailleurs l'enjeu financier à plusieurs dizaines de millions d'euros pour aboutir.

Par ailleurs, comme vous l'avez lu dans l'article publié par la Libre Belgique de cette semaine, on estime les frais de maintenance à plusieurs millions d'euros annuellement.

Ces montants sont colossaux et ils ne peuvent être pris en charge uniquement par les pouvoirs publics. Vous avez fait des références à plusieurs sites à l'étranger qui ont bénéficié (il le dit, à l'époque de subsides européens importants, ce qui n'est pas le cas dans la réflexion qui nous occupe.

Toutefois, nous avons pris contact avec la ville de Seraing qui est évidemment la première intéressée, vous avez fait référence à un de ses élus, le plus connu mais il y en a d'autres évidemment. La Ville de Seraing souhaite faire une étude sur cette réaffectation. Je peux vous dire que La Province pourrait effectivement soutenir cette étude. Il existe des structures wallonnes d'étude d mais ce n'est pas le seul chemin pour aboutir. Mais je voudrais vous dire et aussi attirer votre réflexion sur le fait qu'on n'est pas resté sans bouger par rapport à cette disparition possible du patrimoine industriel et que le Musée de la Vie Wallonne, s'inscrivant dans la préservation de la mémoire de notre territoire, a réalisé des reportages sur les sites du Val Benoit et du Charbonnage de Cheratte. Et, en collaboration avec la Maison de la Métallurgie que vous avez d'ailleurs citée également, et de l'Industrie de Liège, le Musée a lancé des enquêtes, puisque c'est comme ça qu'on les nomme, auprès de sidérurgistes et donc ces reportages font bien sûr l'objet maintenant du patrimoine du Musée mais feront l'objet d'une publication dans les mois à venir.

Je ne manquerai pas revenir sur ce point.

Je vais enchaîner, sans transition, avec l'intervention de mon Collègue Alfred OSSEMANN la coopération avec la Communauté germanophone.

Mon texte ne le prévoit pas mais j'ai envie de dire peut-être en introduction. Alfred, rassure-toi, on t'aime.



## SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017

Il est, et je vais le prouver d'ailleurs par toutes sortes d'accords qui sont pris entre la Province de Liège et la Communauté germanophone que ce soit avec la Conférence des Bourgmestres ou avec le Gouvernement puisque les difficultés qui sont rencontrées, bien sûr, nous les partageons.

Sache que le recrutement de sapeurs-pompiers est une préoccupation du Collège provincial via notamment notre Collègue Muriel Brodure qui a en charge la Formation.

D'autant plus depuis la réforme de la sécurité civile, puisque notre Ecole du Feu organise les épreuves du Certificat d'Aptitude Fédéral, qu'on appelle plus communément le C.A.F.. Elle a été l'une des premières écoles à organiser ces épreuves. Ce n'est pas moins de 950 candidats pompiers qui ont déjà passé les épreuves C.A.F. de base et 68, les épreuves de C.A.F. officier.

365 lauréats ont reçu le certificat de base indispensable pour être engagé dans des zones de secours et 5 ont reçu le certificat d'officier. La session 2017 est en cours, nous verrons les résultats plus tard.

Ces épreuves, comme vous l'expliquez, sont de trois types : des épreuves cognitives, des épreuves de maniabilité et bien sûr des épreuves physiques. Certes, elles sont sélectives, mais elles permettent aux zones d'accueillir ensuite, des candidats pompiers qui auront toutes les aptitudes nécessaires pour devenir des professionnels garants de leur sécurité et de celle bien sûr des victimes.

Consciente de l'importance de la mission qui lui a été confiée, l'Ecole du Feu veille à ce que ces épreuves de recrutement, tout comme les formations qu'elle organise, soient de haute qualité, grâce non seulement à un encadrement assuré par des formateurs professionnels et une équipe pédagogique et administrative compétente, mais également grâce à la mise à disposition d'infrastructures et de matériels adéquats.

Votre inquiétude, cher Collègue, concernant plus particulièrement le recrutement des pompiers en Communauté germanophone est aussi celle du Collège provincial. C'est pourquoi, pour motiver tout candidat germanophone potentiel, nous avons chargé l'Ecole d'organiser un C.A.F. spécifique décentralisé à Eupen.

Pour votre complète information, les épreuves débiteront ce 9 décembre, et nous avons enregistré 15 inscriptions. Afin de donner aux candidats les meilleures chances de réussite, la Province de Liège mettra à leur disposition, à Eupen, entendons-nous bien, tout le matériel nécessaire pour qu'ils puissent préalablement s'entraîner aux épreuves de maniabilité et d'aptitude physique.

Concernant la formation des pompiers germanophones, la Province de Liège veille également à proposer un service de proximité et de qualité en langue allemande. A cette fin, trois attachées ont été recrutées afin d'assurer la traduction des cours. L'Ecole du Feu veille également à renforcer son pool de formateurs et a engagé de nouveaux formateurs germanophones pour assurer toutes les formations en allemand. J'espère que ces éléments vont commencer à vous rassurer par rapport à l'état que vous décriviez il y a quelques instants à notre tribune.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Je voulais également insister sur le fait que les formations sont décentralisées sur tout le territoire provincial en ce compris bien sûr la Communauté germanophone. Seules, et vous pourrez le comprendre aisément, les formations qui nécessitent du matériel spécifique sont centralisées dans des infrastructures adaptées comme dans le Centre d'exercice d'Amay ou celui d'Aywaille.

Dans votre intervention, vous mettez également en avant la formation des Cadets et son potentiel pour le recrutement des pompiers. C'est en effet un outil formidable pour éveiller des vocations de pompiers et la Province de Liège est fière d'en avoir été donc à l'initiative.

Cette année, et nous le regrettons tout comme vous, un seul cadet sur les deux postulants a réussi les épreuves de recrutement et a intégré notre formation au sein de la zone 4, autrement dit la section de Limbourg.

Soulignons toutefois que depuis la création de l'École des Cadets en 2007, la Province de Liège a toujours eu la volonté d'organiser des formations des cadets à Saint-Vith et La Calamine. C'est ainsi que cette année, 7 cadets germanophones obtiendront le Brevet de la formation ancien cursus et 15 termineront la nouvelle formation en obtenant ainsi le brevet et le C.A.F. leur permettant de postuler dans une zone de secours.

Je tiens à préciser que déjà actuellement les candidats cadets germanophones bénéficient d'un encadrement dans leur langue maternelle pour l'entièreté des épreuves de sélection.

Conscient de l'importance de la question du recrutement des jeunes sapeurs-pompiers, la Province de Liège met en place un plan de communication en la matière. En plus du traditionnel courrier, accompagné de sa brochure explicative, adressé chaque année à tous les jeunes en âge de suivre la formation Cadets, l'École du Feu va également proposer au mois de février 2018 une présentation de l'École des Cadets dans chaque zone de secours au cours de laquelle les potentiels candidats cadets pourront déjà se familiariser avec les épreuves de sélection. Les membres du conseil provincial y seront d'ailleurs conviés. Donc nous aurons l'occasion de nous y croiser.

Enfin, un courrier sera adressé à chaque établissement scolaire sur le territoire provincial afin d'y présenter la formation.

Ça c'est pour la première partie de votre question. La deuxième partie, nous allons parler gros sous.

Alors avec les interventions à la Communauté germanophones, on a toujours intérêt à être complet. Je suis désolé d'être un long mais je pense que c'est utile de rappeler un peu tout ce qui est prévu avec la Communauté, la Province de Liège, la conférence des Bourgmestres et le Gouvernement.

En effet, les actions que la Province mène au profit des communes germanophones en matière de supracommunalité et de soutien aux communes sont décrites au sein dudit accord.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017

Au chapitre I – Supracommunalité c'est la référence que la Province de Liège consacre 10% du Fonds des provinces à la prise en charge de dépenses liées à la mise en œuvre de la réforme de la sécurité civile, donc 3.500.000 €.

Pour les années 2016 à 2018, en concertation avec Liège Europe Métropole, la Province de Liège affectera 5% à l'octroi d'un subside à l'octroi d'un subside direct aux communes et 5 % à la prise en charge de dépenses liées à la mise en œuvre du dispatching provincial aux six zones de secours que compte le territoire provincial et bien sûr la spécificité linguistique de la Communauté germanophone sera parfaitement intégrée dans la conception du projet et le fonctionnement du dispatching. Le point sera d'ailleurs à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de Liège Europe Métropole le 15 décembre prochain.

Deuxième élément, c'est le fait que la Province de Liège continue d'assumer la formation du personnel incendie, je viens aussi de longuement en parler et pour écourter mon intervention, vous aurez mon texte qui est probablement plus complet, j'en arrive au fait qu'il y a un chapitre III qui s'intitule : « Soutien au développement des neuf communes germanophones à l'aune de leur spécificité linguistique »,

Alors M. le Conseiller, il n'y a pas une taxe de centimes additionnels germanophones évidemment, c'est une conception assez particulière due à votre territoire, il y a certes une spécificité linguistique, nous venons de largement en parler mais il n'y a pas un centime additionnel germanophone. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, nous avons prévu dans les accord politique avec la Communauté et afin de contribuer de manière optimale au développement économique, social, culturel et sécuritaire des 9 communes germanophones, un budget de 410.000€, ce qui n'est pas rien comme budget et qui est affecté et doté à la communauté germanophone, à elle de l'affecter au profit des communes en concertation avec les communes et bien sûr avec le Collège provincial.

Donc, dite vous bien que des moyens ils existent, ils sont prévus dans les accords avec la Communauté et donc, je vous en souhaite la meilleure utilité pour les préoccupations qui vous concernent. Voilà.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Député provincial – Président.

**Document 17-18/A03 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au rassemblement des jumelages franco-liégeois.**

**Document 17-18/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux violences faites aux femmes.**

M. LE PRESIDENT. – Point 3.3 de l'ordre du jour actualisé.

Pour la troisième question, reprise sous le document référencé 17-18/A03, je donne la parole à Monsieur Luc LEJEUNE.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Il y a plusieurs mois, l'autorité provinciale a écrit, le 14 juillet 2016, aux communes de la province de Liège jumelées avec des municipalités françaises qu'un nouveau rassemblement de toutes les amitiés de jumelage serait organisé par la province en mai 2018, le week-end de la Pentecôte des 18 au 21 mai 2018.

Cette initiative a déjà été entreprise, avec fruit, naguère par la province.

Les communes concernées, et elles sont nombreuses, n'ont plus reçu d'information et ignorent même si la manifestation est confirmée.

Il importe toutefois de se coordonner avec la municipalité jumelle, de prévoir les déplacements des autorités françaises, d'assurer leur hébergement et de concevoir des activités complémentaires dans la commune liégeoise. Il importe aussi pour les communes de connaître dès à présent un éventuel impact budgétaire.

Pourriez-vous nous donner de plus amples informations sur cette organisation provinciale. Est-elle bien maintenue ? Où pourrait-elle avoir lieu ? Quand préviendrez-vous les communes concernées ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller provincial.

M. LE PRESIDENT. - Point 3.4 de l'ordre du jour actualisé.

Pour la question 17-18/A04, je donne la parole à Monsieur Rafik RASSAA.

M. RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). - Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

C'est par cette phrase que commence l'appel à la manifestation féministe nationale contre les violences faites aux femmes de ce 25 novembre 2017 à Bruxelles. Cette mobilisation à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes revêt un tout autre caractère cette année-ci. Avec l'affaire Weinstein, une vague de témoignages et de dénonciations de harcèlements et de violences sexuelles a déferlé sur les réseaux sociaux avec les hashtags Me too et Balance ton Porc. La parole des femmes victimes se libère et démontre à toutes celles mais surtout à tous ceux qui ne voulaient pas l'entendre l'ampleur de ces violence faites aux femmes.

Dans un pays où, par an, 3000 plaintes pour viol sont déposées, où 98% des femmes affirment avoir été l'objet de comportements sexistes dans la rue ou les transports en commun et 60% avoir subi un harcèlement sexuel ; dans un tel pays, il n'est plus permis de considérer ce phénomène comme un problème de femmes. Il devient, au contraire, urgent de prendre conscience que ce phénomène n'est pas un phénomène mais une réalité sociale issue d'un

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

rapport de domination bien ancré dans notre société avec des rapports hommes-femmes encore inégaux sur de nombreux plans.

LA Province de Liège notamment avec la campagne du Ruban blanc mais aussi avec un événement annuel participe aux actions de sensibilisation nécessaire à ce sujet. Cette année la représentation de la création théâtrale liker est proposée aux adolescents et jeunes adultes à partir de 13 - 14 ans avec un dossier pédagogique mis à dispo des professeurs et accompagnants.

Au-delà de ces initiatives louables, le PTB s'interroge sur le besoin d'une amplification du travail de prévention des violences faites aux femmes. L'urgence n'est certes pas nouvelle mais la libération de la parole demande à être entendue car pour que la honte change définitivement de camp, il s'agira de poser les actes législatifs, juridiques mais aussi éducatifs pour stopper ces violences.

Le PTB vous propose donc de réfléchir à un plan transversal de lutte contre les violences faites aux femmes. Le Département de la Santé et des Affaires sociales pourraient envisager, par exemple, dans un plan : une formation régulière du personnel provincial sur les violences faites aux femmes et en particulier sur les questions de harcèlement sexuel au travail. Une formation systématique et continue des intervenant-e-s de première ligne et des professionnels concernés, en particulier le personnel des hôpitaux ISOSL, les futurs policiers de l'École de Police provinciale, les futurs secouristes-ambulanciers de l'École provinciale d'Aide médicale urgente. Une coordination provinciale des différentes commissions consultatives communales « Femmes et Ville ». Des efforts budgétaires supplémentaires pour soutenir et pérenniser des associations qui luttent sur le terrain contre les violences et pour l'autonomie des femmes. Et enfin, en collaboration avec le monde associatif et les différents niveaux de pouvoir, une multiplication des services proposés aux victimes avec une attention particulière pour l'accueil et surtout l'hébergement.

D'avance, merci pour vos réponses en souhaitant que le politique réponde aux « BalanceTonPorc » en prenant à cœur de fermer les porcheries.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - J'invite à présent Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale - Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je commencerai donc par répondre à la question de M. LEJEUNE. Alors, Monsieur le Conseiller provincial, ma réponse sera très courte. Elle vous rassurera j'imagine. Oui la manifestation est bien maintenue, vous soufflez (rire) et elle aura bien lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

37 Communes ont manifesté un intérêt par rapport au courrier dont vous avez parlé, qui avait été envoyé. Un groupe de travail provincial est chargé de la logistique de l'événement et les Communes recevront tout début janvier 2018 une confirmation de ce qui leur a été annoncé voici plusieurs mois.

Le contenu de ce courrier doit être encore fixé par le groupe de travail, raison pour laquelle je ne peux être plus précise aujourd'hui, mais j'espère ainsi, j'ai vu que c'était le cas, vous avoir rassuré sur l'essentiel, à savoir que la manifestation aura bien lieu.

Et j'ajoute, parce que c'est lié, que le Collège provincial a chargé, par sa décision du 4 mai dernier, le Bureau des Relations Extérieures de l'actualisation du guide des jumelages franco-liégeois. Ce guide officiel est un inventaire des jumelages franco-liégeois et travail d'actualisation a été confié aux Editions de la Province de Liège et devrait être disponible pour mars-avril 2018.

Monsieur RASSAA, je vais rebondir sur votre question en élargissant un peu le contexte provincial. Il n'est en effet inutile de rappeler qu'en Wallonie en 2016, ce sont près de 28 000 femmes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles, c'est-à-dire pour être claire qu'elles ont été victimes de : coups, viols, mariages forcés, mutilations génitales, harcèlement, manipulations psychologiques, esclavage, traite des êtres humains et j'en passe...

Ce nombre n'est évidemment que la surface émergée de l'iceberg : la plupart des femmes victimes n'osent toujours ou pas encore parler. Faut-il dès lors insister sur l'urgence qu'il y a à traiter cette souffrance ?

La réponse est oui, quand bien même sur le plan politique, tous les niveaux de pouvoir en sont bien conscients ! Ainsi, depuis l'Union européenne jusqu'aux Plateformes d'arrondissement judiciaire, en passant par le Fédéral, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Provinces, chaque niveau de pouvoir s'est doté d'un plan ou d'une structure dédiée à la lutte contre les violences intrafamiliales et à la promotion de l'égalité des chances.

Plus précisément, au niveau provincial, lors des deux Commissions annuelles du Social annuelles, l'une Violences, l'autre Egalité, les services provinciaux correspondants relèvent systématiquement l'ensemble des besoins et suggestions d'actions émanant des professionnels de première ligne. Ainsi, nos interventions sont toujours, sont toujours censées en tout cas, être en adéquation avec les réalités du terrain.

Parallèlement, la Coordination des Plateformes Violences intrafamiliales prévues par le plan régional suite à la mise en place du dispositif wallon de lutte contre les violences conjugales est assurée par la Province. La mission de la coordination provinciale est, entre autres, de prévoir un lieu de concertation, d'échanges et d'élaboration de projets dans chaque « arrondissement judiciaire ». Cette année, ces plateformes se sont réunies chacune 3 fois.

Vous l'aurez compris, les actions menées par la Province, par la coordination provinciale ou par le secteur associatif avec l'appui des services provinciaux touchent tous les publics et couvrent différents types d'intervention.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017

Les formations ont visé et visent encore les acteurs institutionnels et sociaux : personnel provincial et communal, police, pompiers, services de secours, aide-familiale, personnel hospitalier, vous en avez cité quelques-uns.

Certaines journées d'étude leur sont également consacrées. Des conférences et expositions sensibilisent le grand public ainsi que des affiches, flyers et autres badges, vous avez repris l'exemple également de la campagne « Ruban Blanc » que la Province organise, coordonne sur son territoire depuis une dizaine d'années.

Ajoutons à cela quelques activités destinées à un public plus ciblé, via notamment, vous y avez fait référence aussi, des représentations théâtrales, et des moyens budgétaires sont également consacrés au secteur associatif via des subventions pour des projets qui portent sur ces thématiques-là.

Toujours dans une optique de plus grande transversalité et à la demande des professionnels de terrain, le département des Affaires Sociales a organisé le 26 septembre dernier, une matinée d'étude consacrée à l'approche multidisciplinaire des victimes de violences. L'idée est de mieux encadrer la victime, dès le départ, de lui assurer une prise en charge globale de toutes les problématiques sous-jacentes à la violence, et le moyen utilisé pour y parvenir serait de réunir dans un même lieu : policiers, assistants sociaux, médecins, avocats, psychologues ou encore procureurs, pour ne pas imposer à la victime la répétition de son histoire par rapport à ces différents interlocuteurs.

Alors, l'assurance d'être pris en charge par des professionnels attentifs est une démarche positive pour apporter rapidement à la victime toute l'aide dont elle a besoin mais aussi pour inciter les victimes à dénoncer leurs bourreaux. C'est ce que font notamment le Centre pour les victimes de violences sexuelles ouvert récemment au CHU de Liège et les Family Justice Centers.

Enfin, en ce qui concerne les Commissions Communales Consultatives, à ma connaissance, il n'en existe d'ailleurs qu'une, celle que vous avez mentionnée, la « Commission Femme et Ville » de la ville de Liège et une coordination de Commissions issues des Conseils communaux est donc actuellement difficile à imaginer pour cette raison, il n'en existe qu'une mais nous restons bien sûr attentifs à toute opportunité en ce sens et sachez que la porte reste bien sûr ouverte par rapport à cela.

Pour conclure, je pense pouvoir affirmer que la Province de Liège partage complètement ce souhait de privilégier une approche globale pour aider les victimes. Et je peux dire que nous nous sommes inscrits dans cette logique depuis longtemps et que le bilan, toujours perfectible, évidemment n'en est pas moins conséquent.

Par ailleurs, je conclurai en soulignant que la Province ne limite pas son champ d'action aux femmes et aux enfants qui ne sont en effet pas les seuls à souffrir des violences physiques, psychologiques ou sexuelles et c'est la raison pour laquelle nous menons également, et croyez-moi, contre vents et marées, et sur fonds propres, des campagnes « Hommes victimes de violences conjugales ».

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

**VII. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 17-18/048 : Octroi d'une promesse ferme de subside supracommunal pour 6 dossiers ayant fait l'objet d'une promesse de principe dans le cadre des Plans triennaux 2013-2015 et 2016-2018.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 17-18/048).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première commission s'est réunie ce mardi 21 novembre et elle a notamment abordé le dossier 17-18/048 relatif à l'octroi d'une promesse ferme de subside supracommunal pour 6 dossiers ayant fait l'objet d'une promesse de principe dans le cadre des plans triennaux 2013-2015 et 2016-2018.

Dans le cadre du dossier de l'ancienne Eglise Saint-André, un Commissaire demande si le montant de cette deuxième tranche de subside provincial sera de 927.000 € ou de 227.000€. L'administration répond que le subside provincial total promis est de 700.000 €, que 470.000 € fond déjà l'objet d'une promesse ferme et que la seconde tranche est bien d'environ 230.000 €.

Un autre commissaire demande si les 55% de subsides émanant des services du Patrimoine de la Région wallonne sont bien garantis. On lui répond que non et que c'est la Ville de Liège qui se charge de cette demande de subsides.

Un troisième Commissaire a des questions, on peut le comprendre, je vous signale que c'est quand même, chers Collègues, vous allez voter dans quelques instants plus de 3.600.000 euros de subsides donc, on comprend qu'il y ait un certain nombre de questions et donc ce troisième Commissaire demande si les 6 dossiers traités aujourd'hui sont prioritaires.

Monsieur le Député lui répond qu'il s'agit de dossiers ayant suivi toute la procédure et qui arrivent aujourd'hui devant notre Assemblée. D'autres dossiers suivront en fonction de leur avancement au sein de Liège Europe Métropole. Il ajoute que l'ensemble de ces dossiers feront l'objet d'une prochaine Commission qui intégrera également la présentation de l'état d'avancement du schéma provincial.



**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

À propos du dossier concernant la reconversion de la salle de l'OM en pôle culturel à rayonnement supracommunal, un Commissaire demande qui paiera la phase 2. Parce que nous votons aujourd'hui la phase 1 mais le dossier annonce d'ores et déjà une phase 2 à plus de 470.000 €.

L'administration répond que la supracommunalité a accordé deux millions pour ce projet et que le reste sera à la charge de la Ville de Seraing, je présume.

Voilà, le point est adopté par 7 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 17-18/049 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival International du Rire de Liège ».**

**Document 17-18/050 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Seraing ».**

**Document 17-18/051 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien en faveur de Madame Anne BLANJEAN (Maîtrise de la Ville de Verviers).**

**Document 17-18/052 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie ODISSEA ».**

**Document 17-18/053 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Trakin ».**

**Document 17-18/054 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « CLAP ».**

**Document 17-18/055 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Théâtre de l'Être ».**

**Document 17-18/056 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la sprl « Les Films de la Passerelle ».**

**Document 17-18/057 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « L'Usine à Bulles ».**

**Document 17-18/058 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Halte ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission (document 17-18/049, 050, 051, 052, 053, 054, 055, 056, 057, 058).

Les documents 17-18/051 et 17-18/053 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

En son document 17-18/051, votre première Commission a également examiné la proposition du Collège provincial, faite à notre Assemblée, d'octroyer une subvention de 3.000€ au profit de Mme Anne BLANJEAN, agissant en son nom, pour son propre compte et se portant fort pour les membres de l'association de fait « Maîtrise de la Ville de Verviers », dans le cadre du 10<sup>ème</sup> festival de Musique Ancienne et de Musique Sacrée organisée du 1<sup>er</sup> octobre au 25 novembre 2017.

Ce projet qui serait ainsi soutenu, s'inscrit lui aussi toujours selon le Collège provincial, dans la droite ligne de la politique provinciale en matière de Culture.

Un Commissaire se demande pourquoi cette structure est toujours constituée en association de fait ? Qu'est-ce qui la retient pour passer en ASBL ?

Le Député lui répond que cette manière de procéder n'est pas exceptionnelle. Cette association n'a, peut-être, juste pas jugé opportun de fonctionner sous forme d'une ASBL.

Votre première commission a dès lors donné son assentiment pour cette aide par 6 voix pour, 0 voix contre et 3 absentions.

Dans la suite des dossiers relatifs à l'octroi de subventions culturelles, votre première Commission a également analysé, en son document 17-18/053, la proposition du Collège provincial d'octroyer une subvention de 4.000 € au profit de l'ASBL « Trakin ».

Le projet que l'on nous demande de soutenir s'inscrit, déclare le Collège, dans la droite ligne de la politique provinciale menée en matière de Culture.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017

Un Commissaire demande néanmoins des éclaircissements quant aux activités de cette ASBL avant dénommée Etnik'Art, puisque la fiche du demandeur stipule que l'association a pour objet la valorisation, la stimulation et la diffusion des pratiques de l'innovation sociale au service du bien commun.

Le Député provincial en charge de cette matière répond que la 8<sup>ème</sup> édition de la braderie de l'art s'est déroulée les 11 et 12 novembre derniers à la Caserne Fonck. Elle était axée sur le design et la récupération de matériaux pour construire des objets et des meubles. C'est dans cet esprit qui associe le culturel et le social, avec une approche environnementale, que fonctionne cette ASBL et que la Province entend soutenir à travers diverses associations de ce type.

Votre première Commission a dès lors donné son assentiment pour cette aide par 6 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Chef de groupe. En ce qui concerne les documents 17-18/049, 050, 052, 054, 055, 056, 057 et 058, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous passer au vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces 10 documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les dix résolutions.

### **Document 17-18/059 : Rapport d'activités 2016 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale (1<sup>ère</sup> partie).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. – Point 15 de l'ordre du jour.

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane PIRMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 22 novembre et le point 17-18/059 de l'ordre du jour de la Commission était consacré à l'examen des rapports d'activités 2016 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale.

En ce qui concerne la SA « Société de gestion du Bois Saint-Jean », le représentant de la société a précisé que le rapport d'activités 2016 était un rapport d'activités classique et que l'exercice 2016 se terminait sur un déficit de 500.000 €, comme précédemment.

Suite à la question d'un des Commissaires demandant si l'équilibre serait un jour atteint, le représentant a expliqué que la Province de Liège intervenait dans le financement de la société mais que le déficit en lui-même était actuellement comblé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'intervention financière de la Province étant prévue jusqu'en 2024, c'est à cette date qu'il faudra rouvrir le débat.

En ce qui concerne la SA de droit public « Le Circuit de Spa-Francorchamps », en réponse à la question d'un Commissaire demandant si le circuit continuerait dans le futur à être exclusivement dédié à la voiture, la Directrice générale du circuit a précisé que le dossier du retour des courses de motos sur le circuit était à l'étude et serait prochainement finalisé.

La Commission a donc pris connaissance des rapports.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ce rapport d'activités.

**Document 17-18/060 : AQUALIS : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 29 novembre 2017.**

**Document 17-18/061 : SPI : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 12 décembre 2017.**

**Document 17-18/062 : CILE : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 14 décembre 2017.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16, 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 17-18/060, 061, 062) ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Les documents 17-18/060 et 17-18/061 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 22 novembre et a examiné donc différents documents, le premier qui est le 16-17/60 relatif à la deuxième Assemblée générale ordinaire d'AQUALIS fixée au 29 novembre, un Commissaire s'interroge sur le rôle et les missions d'AQUALIS.

Il lui est répondu qu'AQUALIS a essentiellement été créé par la Région Wallonne pour jouer l'intermédiaire dans le financement des thermes de Spa. De plus, AQUALIS a également des missions touristiques dans l'arrondissement de Verviers comme par exemple la signalétique de promenades et l'organisation d'événements pour découvrir l'arrondissement.

Un Commissaire complète en expliquant qu'AQUALIS a été créé par la Région Wallonne pour porter toutes les dépenses du financement des thermes de Spa en lieu et place de la Ville de Spa car ce projet a été considéré à l'époque comme un projet d'arrondissement.

Un autre Commissaire précise qu'AQUALIS est une spécificité de l'arrondissement de Verviers ; que ce débat a lieu chaque année et qu'il conviendrait qu'une réflexion ait lieu sur l'arrondissement. L'expertise du personnel pourrait être utilisée dans une autre structure.

Le Président d'AQUALIS nous informe que la Ville de Spa va réaliser un audit d'AQUALIS, ce qui donnera certainement des pistes de solution.

Un autre Commissaire s'interroge quant à la proposition qui est faite de s'abstenir sur le plan stratégique.

Il lui est répondu que l'intercommunale doit clarifier ses missions, plus spécifiquement au niveau de l'ingénierie touristique et de la promotion touristique.

En ce qui concerne le tourisme d'affaires, il faut noter une évolution positive. En effet, AQUALIS ne fait plus de recherche de clients et de prospection car ce secteur a été repris par la FTPL. Cette dernière ayant été reconnue par la Région Wallonne comme « Convention Bureau », ce qui veut dire en français bureau de réservation de tourisme d'affaires.

Concernant le document 17-18/061 relatif à la deuxième Assemblée générale ordinaire de la SPI fixée au 14 décembre 2017, un Commissaire s'interroge sur le zoning situé près du circuit de Spa-Francorchamps.

En effet, une petite entreprise de type « Spin Off » qui voudrait venir s'y installer doit acheter un terrain et donc réaliser un investissement à long terme. Or, souvent, ces petites entreprises obtiennent des contrats dont la durée ne dépasse pas 2 ans.

Il n'est donc pas intéressant pour l'entreprise d'acheter un terrain. La Spi a-t-elle analysé la situation et une solution peut-elle être dégagée ?

Monsieur Swennen, de la SPI précise qu'en effet, des terrains sont encore disponibles et que, pour le futur, une solution est recherchée, comme par exemple la construction d'un bâtiment qui pourrait être mis à la disposition des entreprises via une location.

Il n'y a pas de question concernant le document 16-17/062 relatif à la CILE.

C'est donc par 8 voix pour et 4 abstentions que votre deuxième Commission s'est prononcée sur ces différents points.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 17-18/062, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de l'adopter par 8 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 17-18/063 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail », en abrégé « C.R.T. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/064 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège-Huy-Waremme » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/065 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « L'Observatoire, Créateur d'échanges et de transversalité dans le Social », en abrégé « L'Observatoire » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

**Document 17-18/066 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fonds d'entraide de la Province de Liège » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/067 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris », en abrégé « CSD-Réseau Solidaris » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/068 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Hélicopté » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/069 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme », en abrégé « C.L.P.S.- H.W., asbl » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission (documents 17-18/063, 064, 065, 066, 067, 068, 069)

Les documents 17-18/065, 066 et 069 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Silvana CAROTA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CAROTA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie, comme on l'a déjà dit deux fois, hier. Les documents 17-18/065, 066 et 069 ont amené des questions.

Document 17-18/065, rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « L'Observatoire, Créateur d'échanges et de transversalité dans le Social ».

Un Commissaire demande avec qui se font les échanges ? Il se fait avec les sociologues, psychologues, éducateurs, assistants sociaux. Bref, avec tous les acteurs dans le domaine social, voire avec les étudiants qui se destinent à un métier social.

Combien d'exemplaires de votre revue ont-ils été vendus et comment ? Les revues ont été vendues en 650 exemplaires. La vente se fait, essentiellement, via le site internet. Elle se fait à la demande ou sous forme d'abonnement mais également par voie postale.

Le document 17-18/066, rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Fonds d'entraide de la Province de Liège ».

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Un Commissaire demande pourquoi a-t-on fusionné l'ASBL « Aide et Solidarité » avec l'ASBL « Fonds d'entraides de la Province de Liège » ? Est-ce pour éviter des doublons ?

Il est répondu que non. La fusion a été faite dans un seul but de rationalisation.

Et quand l'ASBL intervient-elle ? L'ASBL accorde une aide aux orphelins de parents victimes d'accidents mortels du travail ou sur le chemin du travail. Il s'agit d'une intervention allouée selon des critères définis par le R.O.I. Cependant, le C.A. peut décider d'intervenir, exceptionnellement, pour des situations qui ne sont pas prévues par le R.O.I. Ce fut le cas, notamment, lors de l'explosion de la rue Léopold où le fonds est intervenu dans les frais funéraires d'un petit garçon.

Pour le document 17-18/069, rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme ».

Un Commissaire demande quel est votre devenir, dès lors que la tutelle du Centre est passée de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Région Wallonne ?

La représentante du Centre, très perplexe, répond « on ne sait pas trop où on va ». En effet, un nouveau décret de la Région Wallonne est à la rédaction. En attendant, les missions du Centre restent régies par le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un autre Commissaire demande s'il y a des craintes pour l'emploi. Pas vraiment répond-elle mais avant, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'agrément était reconduit tous les 5 ans et nous présentions donc des plans quinquennaux. Aujourd'hui, nous sommes reconduits année par année et sommes avertis vers octobre/novembre. Nous venons d'ailleurs d'apprendre que nous sommes reconduits jusque décembre 2018.

Les points ont été votés à 8 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. En ce qui concerne les documents 17-18/063, 064, 067 et 068, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par : 8 voix pour et 4 abstentions pour les documents 063 et 064 ; 7 voix pour et 4 abstentions pour les documents 067 et 068.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?



**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

**Document 17-18/070 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre du plan d'équipement « Autres machines et matériel » 2018, d'un robot indépendant (Stand-Alone) qui sera utilisé pour la préparation des échantillons au Laboratoire provincial Ernest Malvoz, en ce compris un contrat de maintenance pendant 4 années.**

**Document 17-18/071 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau Bibliobus pour les besoins de la Bibliothèque Itinérante.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 26 et 27 de l'ordre du jour (document 17-18/070, 071) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Le document 17-18/071 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La troisième Commission avait à l'ordre du jour ce mardi 21 novembre 2017, le Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatifs à l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau bibliobus pour les besoins de la Bibliothèque Itinérante.

Cette dépense de 450.000 € TVAC est prévue au budget extraordinaire de l'exercice 2018. Un Commissaire demande s'il s'agit d'un nouveau bibliobus pour un circuit complémentaire ou le remplacement du véhicule pour effectuer le même trajet que précédemment ?

Le Député répond que la question sera posée au Député provincial – Président de la première Commission et que la réponse sera fournie rapidement.

La Commission propose par 9 voix pour et 3 abstentions d'adopter la résolution.

Je vous remercie.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (de son banc).- Monsieur le Président, j'y répondrai rapidement !

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur le Député provincial – Président, vous voulez répondre tout de suite peut-être ?

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne le document 17-18/070, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 17-18/072 : Mise à disposition des Communes de Héron et Lincet de fonctionnaires provinciaux chargés d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.**

**Document 17-18/073 : Mise à disposition des Communes de Blegny et Burdinne de fonctionnaires provinciaux chargés d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 18 et 19 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission (document 17-18/072 et 073).

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 17-18/074 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2018 de la Fabrique d'Église orthodoxe russe Saints Alexandre Nevsky et Séraphim de Sarov à Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 17-18/074).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/075 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Wallonie Design », en abrégé « W.D. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/076 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « A.P.W. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/077 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège », en abrégé « A.M.L.P.L. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/078 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 20, 21, 22 et 23 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission (document 17-18/075, 076, 077, 078).

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 17-18/079 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Union Cycliste de Seraing ».**

**Document 17-18/080 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Basse-Meuse Football Academy ».**

**Document 17-18/081 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Königliche Allgemeine Sportvereinigung Eupen ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 24, 25 et 26 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission (document 17-18/079, 080, 081).

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 17-18/082 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 135.000,00 Euros hors T.V.A.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 17-18/082).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 17-18/083 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Pôle des Savoirs et Équipement d'un Centre de Ressources – Terrassements et assainissement du sol – Addenda n°1.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 17-18/083).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/084 : Conclusion d'un bail emphytéotique avec la Ville de Seraing sur un ensemble de parcelles de terrain lui appartenant, à front de la rue Haut-Vinâve à Seraing (Jemeppe).**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 17-18/084).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Julien MESTREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Réunie ce 20 novembre 2017, votre quatrième Commission a examiné le document 17-18/084.

Un Commissaire s'est inquiété de la présence éventuelle d'une pollution du sol. Il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de pollution connue, mais qu'on n'était pas à l'abri de la présence de remblais contenant des métaux lourds.

Votre Commission s'est prononcée par 5 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

Le Conseil adopte ladite résolution.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017****Document 17-18/085 : Donation manuelle d'une sculpture en pierre par la SA « Carrières de Sprimont et de Chanxhe ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 17-18/085).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Marie GILLON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce point a été analysé par la quatrième Commission le lundi 20 novembre et a fait l'objet d'une question.

Dans le cadre du dossier de la construction du Pôle Ballons à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye, la S.A. « Carrières de Sprimont et de Chanxhe » a proposé d'offrir à la Province de Liège une sculpture en pierre représentant un sportif jouant au ballon. Cette sculpture est évaluée à 15.000 €

Un Commissaire n'ayant pu avoir accès au document relatif à ce point demande une explication sur le terme « donation manuelle ».

Il lui est répondu que dans ce cas, la donation de biens meubles, comme ladite sculpture, peut se faire par la simple remise des choses « de la main à la main ». Il n'est donc pas obligatoire d'officialiser ce don par un acte passé devant notaire, qui engendrera nécessairement le paiement de droits de donation, d'honoraires du notaire et des frais divers.

Cette sculpture sera donc inscrire au patrimoine de la Province de Liège.

Le vote est le suivant : 6 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/086 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune d'Esneux.**

**Document 17-18/087 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien des Communes de Waimes et de Jalhay et de la Ville de Malmedy.**

**Document 17-18/088 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Ville de Saint-Vith.**

**Document 17-18/089 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Bassenge.**

**Document 17-18/090 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Plombières.**

**Document 17-18/091 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de 3 Services de remplacement agricoles (S.R.A.).**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42, 43, 44, 45, 46 et 47 de l'ordre du jour (documents 17-18/086, 087, 088, 089, 090 et 091) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces six documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Gérard GEORGES, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. GEORGES, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues,

Notre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 20 novembre 2017 afin d'examiner notamment les points relatifs à l'octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement d'une part et en matière d'Agriculture d'autre part.

La quatrième Commission vous suggère de grouper ces 6 points qui portent sur le même objet.

Pour les 5 premiers points relatifs aux subventions Infrastructures, elles portent toutes sur l'aménagement d'éco-parkings.

Un membre de notre Commission s'étonne du prix élevé constaté pour la partie mobilier de ces éco-parkings ?



**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Il lui est répondu que, sur base du principe de prévention, effectivement nous avons investi dans des matériaux durables et solides tant pour les abris que pour les bancs en faisant appel à du béton, à de l'acier et à du bois dur. A part les éventuels problèmes de graffitis, nous aurons construit un outil fiable, performant et durable.

Il nous est rappelé que l'investissement de notre Province est à hauteur de 75 % pour ces éco-parkings avec un plafond annoncé de 100.000 €.

Toujours pour les infrastructures, un autre membre de la Commission demande des précisions quant à la localisation de l'éco-parking de la zone situé à la Baraque Michel ? Il lui est précisé que c'est le parking actuel de la Baraque Michel qui est aménagé en éco-parking.

Enfin, pour la subvention Agriculture, il s'agit de la demande de soutien des 3 services de remplacement agricoles, donc les S R A.

Un membre de notre quatrième Commission demande sur quelles bases, sur quels critères ont été fixés les montants de ces différentes subventions?

Il nous est rappelé que le SRA a une structure " faïtière" qui gère ces 3 ASBL et que c'est donc en interne, en fonction des demandes, que ces montants sont fixés. Ce système fonctionne bien et nous continuons donc à faire confiance aux principes de base de cette concertation interne pour la fixation des montants annoncés.

Pour ces différents points, donc ces 6 dossiers, ils ont fait l'objet d'un résultat de vote historique suivant : 8 pour et 1 abstention.

Je vous remercie de votre bonne attention mes chers Collègues.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

**Document 17-18/092 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial - Liège », en abrégé « A.S.E.P. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/093 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois », en abrégé « Carrefour – C.L.E.P.L. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 27 et 28 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission (documents 17-18/092 et 093).

Ces deux documents ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Josette MICHAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Vice-présidente.

Mme MICHAUX, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie le 20 novembre 2017, lundi dernier.

À l'examen des deux premiers points concernant les rapports d'évaluation relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province et premièrement, l'Association sportive de l'enseignement provincial : ASEP asbl et deuxièmement, le Carrefour Centre de loisirs de l'enseignement provincial liégeois, toujours une asbl, deux questions sont posées.

Un Commissaire souhaite savoir à propos des activités organisées par ces deux organismes et si ces activités sont exclusivement réservées aux étudiants provinciaux ?

Il lui est répondu par l'affirmative. Seuls les étudiants provinciaux peuvent participer à ces activités.

C'est par 7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions que votre Commission a approuvé ces 2 dossiers.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

### **Document 17-18/094 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Réussir à l'École ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 17-18/094).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 17-18/095 : Approbation du plan d'entreprise et du budget 2018 de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège ».**

### **Document 17-18/096 : Approbation du marché « réviseur 2017-2018-2019 » de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 29 et 30 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission (documents 17-18/095 et 096).

Le document 17-18/095 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017**

À l'examen du point relatif à la Régie provinciale autonome d'édition "Les Éditions de la Province de Liège" - Approbation du plan d'entreprise et du budget 2018, point 17-18/095, un Commissaire demande si les Éditions de la Province de Liège seront capables d'assumer les 15 manuels supplémentaires chaque année.

Il lui est répondu que oui. Dès le départ on savait que l'équilibre serait atteint grâce à une centaine de manuels. L'équipe est prête, il y a 3 graphistes à temps plein. 5 x 15 manuels supplémentaires c'est jouable et nécessaire pour arriver à l'équilibre. Pour l'année prochaine, les manuels sont déjà trouvés.

Il y a 3 risques majeurs : la disparition des manuels ; la disparition des points APE ou le départ de la directrice qui serait engagée ailleurs.

Le Député intervient et tient à féliciter le Conseil d'administration pour l'organisation. Il souligne également le changement de direction qui satisfait les membres du Conseil d'administration par son travail.

Il insiste sur le fait que c'est un nouvel outil pour la Province et que le Collège le soutient. Il n'y a pas uniquement un travail d'édition, il y a aussi la conception, l'imprimerie et l'écoulement des ouvrages.

La motivation de maintenir cet outil s'explique par l'absence de maisons d'édition dans le secteur. C'est important pour le côté pédagogique et c'est une mission de service public.

Une augmentation de capital ou une aide annuelle est à voir avec le Collège. Il est précisé que le projet de budget est élaboré sur beaucoup d'hypothèses vu qu'en 2016, il n'y avait pas beaucoup de manuels.

Cette année des manuels sont édités mais on ne sait pas encore déterminer combien vont être vendus. La majorité des ventes a lieu entre septembre et décembre.

Pour la vente des autres livres, on espère les mêmes bénéfices qu'en 2016. Ça peut être plus difficile qu'annoncé mais ça peut aussi être bien mieux.

Le projet a été approuvé par 9 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 17-18/096, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2017

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte les deux résolutions.

### **VIII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2017, je le déclare approuvé.

### **IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16H40'.

### **X.- Huis clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.